



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 5 septembre 2019

#Chiffre

### Le chiffre : 5,9 millions d'euros investis au 1<sup>er</sup> semestre 2019 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est, pour les projets en faveur de l'eau [Focus : 2,5 M€ d'aide aux agriculteurs]

Au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2019, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **92 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est. Elle leur a accordé **5,9 millions d'euros** d'aides financières, soutenant la dynamique de l'économie locale.

Par ailleurs, l'agence de l'eau renforce sa politique partenariale avec les collectivités en signant des contrats pluri-annuels (3 à 5 ans) et pluri-thématiques pour mieux cibler les actions au regard des priorités du 11<sup>e</sup> programme « Sauvons l'eau 2019-2024 » et des enjeux locaux.

#### Les chiffres clés en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est au 1<sup>er</sup> semestre 2019

- **42 % des aides (2,5 M€)** vont à la réduction de la pollution agricole,
- **25 % des aides (1,5 M€)** bénéficient aux milieux aquatiques, avec 1,1 M€ pour la renaturation des cours d'eau et 0,3 M€ pour l'animation territoriale.
- **25 % des aides (1,5 M€)** sont attribués à l'amélioration de l'assainissement (1,4 M€) et de l'alimentation en eau potable (0,1 M€) des collectivités.

🔥 Parmi les projets aidés, des opérations remarquables

#### **COTE-D'OR** Des études sur le suivi des épandages agricoles

Dans le cadre de la mission d'expertise et de suivi des épandages engagée avec la **Chambre d'agriculture de Côte-d'Or**, l'agence de l'eau va financer l'activité de 2 chargées de missions pour mener des actions d'expertise, de suivi agronomique des épandages, et d'animation globale de la filière de recyclage (aide de **76 400 euros**).

#### Politique partenariale renforcée

Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, l'agence de l'eau s'est engagée auprès de collectivités de Bourgogne-Franche-Comté et du Grand-Est pour un montant total d'aides pluriannuel de **4,1 M€**, soit pour :

- 🔥 **le contrat « Vallée du Doubs »**, de la frontière suisse (Brémontcourt) à la confluence avec la Saône (Verdun-sur-le-Doubs), qui concerne 3 départements (25, 39, 71), 16 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre et 4 syndicats : **3,1 M€ d'aides** (2019-2021) ;
- 🔥 **le contrat de bassin Tille** (21), porté par 2 syndicats de rivières, le Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Tille supérieure, de l'IGNON et de la Venelle (SITIV) et le Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Tille aval, de la NORGES et de l'ARNISSON (SITNA), en partenariat avec l'EPTB Saône & Doubs : **0,6 M€ d'aides** (2019-2020) ;
- 🔥 **le contrat de bassin Vouge** (21), porté par le syndicat du bassin de la Vouge : **0,4 M€ d'aides** (2019-2020).

*A maturité, chaque action du contrat est présentée à la Commission des Aides de l'agence pour décision définitive.*

### **DOUBS** Des travaux sur les réseaux d'assainissement du Pays de Montbéliard

La communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard a lancé depuis plusieurs années un programme de travaux pour résoudre des dysfonctionnements sur ses réseaux d'assainissement et réduire les rejets d'eaux usées peu ou pas traitées dans les rivières du Doubs, de l'Allan, du Gland, de la Lizaine et de la Feschotte. Elle va réhabiliter des réseaux pour séparer les eaux usées des eaux de pluie sur les communes de Feschés-le-Chatel, Hérimoncourt, Brognard, Badevel et Voujeaucourt. Ces travaux permettront d'améliorer le taux de collecte des eaux usées, de supprimer l'intrusion d'eaux claires parasites, de limiter les transferts de pollution vers le milieu naturel et d'améliorer le fonctionnement des stations de Sainte-Suzanne et Arbouans. L'agglomération reçoit une aide de **192 500 euros** de l'agence de l'eau.

### **DOUBS** Optimiser le fonctionnement des systèmes d'assainissement sur le Val de Morteau

La communauté de communes du Val de Morteau poursuit les travaux d'amélioration de ses systèmes d'assainissement des eaux usées à Villers-le-Lac et Grand'Combe-Chateleu. Ces travaux sont nécessaires pour réduire les apports d'eaux claires parasites et limiter les rejets directs au milieu naturel par temps de pluie. L'agence de l'eau apporte une aide de **182 000 euros**.

### **JURA** Revaloriser le lit de la rivière Furieuse à Salins-les-Bains

Le syndicat mixte Haut Doubs – Haute Loue engage des travaux de restauration morphologique de la Furieuse à Salins-les-Bains. Cet affluent rive gauche de la Loue est fortement artificialisé dans la traversée de la ville et la vie a déserté son cours faute d'habitats aquatiques de qualité suffisante. La communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura profite d'un projet de création d'un chemin piétonnier le long de la Furieuse, porté par la ville de Salins-les-Bains, pour restaurer le linéaire du cours d'eau dans le centre-ville. L'objectif du projet est double : restaurer la rivière et la valoriser en la remettant au cœur de la vie salinoise. Les travaux de restauration de la rivière sont aidés par l'agence de l'eau à hauteur de **427 269 euros**.

### **SAONE-ET-LOIRE** Nouvelle dynamique pour Le Petit Grison à Saint-Cyr

Le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Grosne engage des travaux de restauration du Petit Grison à Saint-Cyr. Cet affluent de la Grosne avait été détourné pour alimenter en eau l'ancien moulin de l'Isle, aujourd'hui détruit. L'objectif des travaux est de restaurer les fonctionnalités du Petit Grison en reconnectant l'ancien méandre, le lit naturel du ruisseau. L'ancien bief du moulin de l'Isle sera toujours alimenté mais uniquement par le bief du Viel Moulin. La restauration physique du lit du cours d'eau s'accompagnera d'aménagement à vocation agricole. Ces travaux, entrepris dans le cadre du contrat de rivière Grosne, reçoivent une aide de **153 900 euros** de l'agence de l'eau.

#### **FOCUS SUR LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU AUX AGRICULTEURS POUR LE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019**

Les agriculteurs du bassin Rhône-Méditerranée pour les régions de Bourgogne-Franche-Comté et du Grand-Est (Champagne-Ardenne et Lorraine) reçoivent **2,5 M€ de subvention** de l'agence de l'eau.

Ces enveloppes financières sont déléguées à l'agence de services et de paiement (ASP), en vue d'attribuer des **aides directes aux agriculteurs**, dans le cadre des **Programmes de Développement Rural régionaux 2014-2020** pilotés par les régions. Les aides, proposées pour des durées de 2 à 5 ans, incitent à des **changements de pratiques**, en particulier la **conversion à l'agriculture biologique** sur les territoires à enjeux pesticides du Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) et sur les territoires prioritaires de l'agence de l'eau en termes de **restauration de la qualité de l'eau** (aires d'alimentation de captages prioritaires au titre du SDAGE, aires d'alimentation de captages sensibles, territoires d'opérations pilotes en lien avec un opérateur économique agricole).

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.

## CONTACTS PRESSE

**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** Valérie Santini • 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** – Laurence Nicolas & Stéphanie Bonnamour • 04 37 24 02 58 [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)